

**CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY**  
**SEANCE DU 15 décembre 2018 à 9 HEURES 30**

A l'ordre du jour :

- 1- Communauté d'agglomération du Pays de Coulommiers :
  - a. Rapport d'activités 2017
  - b. CLECT : modification des statuts
- 2- Projet de terrain multisports :
  - Demande de DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- 3- Informations et questions diverses

***Convocation et affichage : 07/12/2018***

L'an deux mil dix-huit, le quinze décembre, à 9 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HALLOO, Maire.

**Présents** : Stéphane HALLOO, Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE, Marie-Thérèse LE QUELLEC, Virginie DENNEQUIN, Philippe DENEYRAT, Olivier LACROIX, Richard WARZOCHA, Patrick LEJONC

**Absents** : Odile GRENET, Alexandre COCUET, Franck GARTISER, Gabriel GOEMANS

**Absent représenté :**

Brigitte BREDIN représenté par Marie-Thérèse LE QUELLEC  
Daniel SALAS représenté par Stéphane HALLOO

**1- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE COULOMMIERS :**

**a. RAPPORT D'ACTIVITES 2017**

**b. CLECT : MODIFICATION DES STATUTS**

**a. Rapport d'activités 2017**

**Débat :**

Madame DENNEQUIN demande des renseignements complémentaires, à savoir :

- Pourquoi le coût élevé du tarif de la piscine pour les écoles ?
- Pourquoi l'augmentation des impôts ?
- Pourquoi nous manquons de médecins ?
- Pourquoi les transports scolaires sont-ils si chers ?

Monsieur WARZOCHA et Monsieur le Maire y apportent des réponses.

Monsieur WARZOCHA demande quel est le poste le plus lourd dans le budget de la CA. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des ordures ménagères. Monsieur WARZOCHA s'interroge sur le nombre de responsables et leurs indemnités.

Madame DENNEQUIN s'interroge : le poste à temps complet de la secrétaire de mairie est-il toujours indispensable ?

Vote du rapport d'activité 2017 :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

### **a. CLECT : Modification des statuts**

#### Note de présentation

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à partir de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois.

Suite, notamment, au transfert de la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été appelée à se réunir pour examiner les participations des communes aux syndicats de rivières.

La CLETC, réunie en date du 26 septembre dernier, a donc procédé à l'évaluation de la charge correspondante selon le rapport annexé à la présente délibération.

Modification des statuts CLECT :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/N°91 du 14 novembre 2017 créant la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie issue de la fusion du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 26 septembre 2018,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « *est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission* »,

PROPOSE d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

APPROUVE le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 26 septembre 2018.

**2- PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS :  
DEMANDE DE DETR 2019 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES  
TERRITOIRES RURAUX)**

*Départ de Madame DENNEQUIN à 10 h 45 (départ prématuré non annoncé en début de séance), le quorum n'étant plus attend à ce stade de la réunion, la séance est ajournée et sera convoquée à nouveau à une date ultérieure, ce point ne peut plus être délibéré légalement.*

La séance est levée.

|  |                                    |   |
|--|------------------------------------|---|
| Stéphane HALLOO<br>Maire,                          | Brigitte BREDIN<br>Conseillère,    | Gabriel GOEMANS<br>Conseiller,                        |
| Marie-Christine<br>DESNOYERS-ALPHONSE<br>Adjointe, | Franck GARTISER<br>Conseiller,     | Daniel SALAS<br>Conseiller,                           |
| Marie-Thérèse LE QUELLEC<br>Adjointe,              | Virginie DENNEQUIN<br>Conseillère, | Richard WARZOCHA<br>Conseiller,                       |
| Odile GRENET<br>Conseillère,                       | Philippe DENEYRAT<br>Conseiller,   | Marie-Christine<br>DESNOYERS-ALPHONSE<br>Conseillère, |
| Alexandre COCUET<br>Conseiller,                    | Olivier LACROIX<br>Conseiller,     | Patrick LEJONC<br>Conseiller,                         |